

MASTER PROFESSIONNEL

MENTION : **TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

SPECIALITE : **Gestion des espaces ruraux, aménagement et développement local**

S.C.U.I.O. - UNIVERSITE PAUL VALERY – MONTPELLIER III - 2009-2010

⊙ **CONDITIONS D'ADMISSION**

- En Master 1 : • Licences Géographie-Aménagement, Environnement.
Pour les autres licences accès soumis à un examen de dossier.
- En Master 2 : • *sur dossier* ⇒ M1
Date limite de réception des dossiers avant la fin juin.

⊙ **CRITÈRES DE SÉLECTION**

- En M2 :
- ✓ Expérience de terrain, cartographie.
 - ✓ M1 en Géographie, Aménagement, Environnement.
 - ✓ Expérience professionnelle.

⊙ **NOMBRE D'ÉTUDIANTS ADMIS**

20 pour le M2

⊙ **ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

Non

⊙ **FINALITÉ PROFESSIONNELLE**

- Chargés d'études et responsables de mission capables d'intervenir dans un bureau d'études ou sur le terrain dans le secteur privé, associatif et public.
- Poste de travail dans le secteur de l'aménagement et du développement local.
- Préparation aux concours d'ingénieur territorial.

⊙ **PARTENAIRES PROFESSIONNELS**

- Conseil général de l'Hérault
- CNRS
- Bureaux d'études
- Services de l'État

⊙ **STAGES**

Stage encadré en M1 semestre 2 de quatorze semaines.
Stage obligatoire en M2 semestre 2 de quatre à cinq mois.

UFR III

Bât. C – Bureau 07 – r.d.c.
☎ 04 67 14 55 17 - 04 67 14 24 37
master.ufr3@univ-montp3.fr

Responsable de la Formation :
M. Pascal CHEVALIER
pascal.chevalier@univ-montp3.fr

TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

SPECIALITE : Gestion des espaces ruraux, aménagement et développement local

MASTER PROFESSIONNEL 1 : Première Année

1^{ÈRE} ANNÉE : 60 ECTS (CRÉDITS)

La première année de MASTER se compose de 2 semestres constitués d'Unités d'Enseignement.

SEMESTRE 1 30 ECTS (Crédits)		
	TRONC COMMUN	
U.E.1	Les concepts fondateurs des sociétés et de leurs aménagements	→ 48H – 6 ECTS
U.E.2	Méthodes d'enquête en sciences sociales	→ 24H – 3 ECTS
U.E.3	Bases pratiques en cartographie et SIG	→ 24H – 3 ECTS
U.E.4	Langue vivante	→ 20H – 3 ECTS
	SPECIALITE	
U.E.5	Patrimoine naturel culturel / développement local	→ 24H – 5 ECTS
U.E.6	Multifonctionnalité et multi-usage des espaces ruraux	→ 24H – 5 ECTS
U.E.7	<i>Un enseignement optionnel à choisir parmi les deux proposés</i>	→ 24H – 5 ECTS
	- Géo-économie du tourisme	→ 24H - 5 ECTS
	- Impacts socio-économiques des catastrophes naturelles	→ 24H - 5 ECTS

SEMESTRE 2 30 ECTS (Crédits)		
	SPECIALITE	
U.E.8	Atelier tutoré « aménagement et développement local »	→ 72H – 6 ECTS
U.E.9	Stage encadré « aménagement et développement local » (quatorze semaines)	→ 24 ECTS

TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

*SPECIALITE : **Gestion des espaces ruraux, aménagement et développement local***

MASTER PROFESSIONNEL 2 : Deuxième Année

2^{ÈME} ANNÉE : 60 ECTS (CRÉDITS)

La deuxième année de MASTER se compose de 2 semestres constitués d'Unités d'Enseignement.

SEMESTRE 1 30 ECTS (Crédits)		
U.E.1	Approche conceptuelle des sociétés, de leurs aménagements. Mise en évidence des stratégies des acteurs	→ 24H – 3 ECTS
U.E.2	Des outils de l'aménagement rural et du développement local à leur mise en œuvre	→ 72H – 6 ECTS
U.E.3	La gestion du paysage et de l'environnement dans l'aménagement rural	→ 46H – 4 ECTS
U.E.4	Politiques de l'eau et de l'environnement	→ 26H – 3 ECTS
U.E.5	Les outils de l'aménagement	→ 60H – 5 ECTS
U.E.6	Procédures juridiques et techniques de l'aménagement	→ 48H – 4 ECTS
U.E.7	Atelier	→ 60H – 5 ECTS

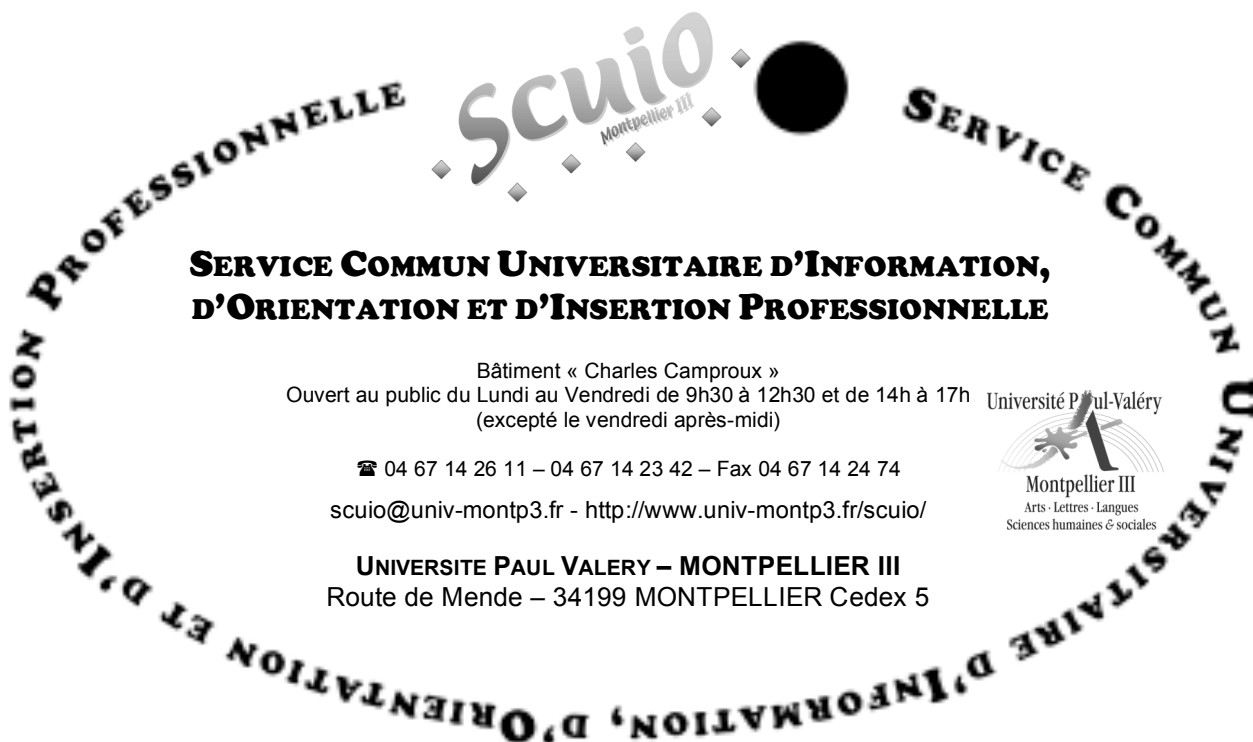
SEMESTRE 2 30 ECTS (Crédits)		
U.E.8	Stage professionnel encadré (vingt à vingt quatre semaines)	→ 30 ECTS

© PRÉSENTATION DE LA FORMATION :

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :

- maîtrise juridique des outils de l'aménagement
- montage de dossiers thématiques
- maîtrise des outils techniques de l'aménagement (traitement de données, cartographie, systèmes d'information géographique, photo-interprétation)
- conduite de projets de l'échelle micro-locale à l'échelle régionale (synthèses documentaires, traitement de données, enquêtes, entretiens / relevés et observations de terrain / montage de scénarios, stratégies d'interventions, programmes d'actions / animation de groupes de travail / restitution : rapport, diaporamas, présentation orale
- finances locales, économie de projets
- connaissance des règles de fonctionnement des principales structures et des acteurs agissant dans le développement local et l'aménagement rural.

 Ce Master peut se préparer également en Formation Continue (SUFCO - ☎ 04 67 14 55 55 – 4^{ème} étage du Bât. B).



**SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION,
D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Bâtiment « Charles Camproux »
Ouvert au public du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
(excepté le vendredi après-midi)

☎ 04 67 14 26 11 – 04 67 14 23 42 – Fax 04 67 14 24 74
scuio@univ-montp3.fr - <http://www.univ-montp3.fr/scuio/>

UNIVERSITE PAUL VALÉRY – MONTPELLIER III
Route de Mende – 34199 MONTPELLIER Cedex 5

Université Paul-Valéry
Montpellier III
Arts - Lettres - Langues
Sciences humaines & sociales